

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2023

LA POUPONNIERE DU RHONE

422, rue de la forge 69 620 FRONTENAS

Directrice de Territoire : Véronique GELIN

Directrice de Pôle : Myriam DELAY

Cheffe de Service : Sarah CARANDANTE

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna Sauri Lopez

1. Activité et Personnel

1.1 Activité

En début d'année 2023, la pouponnière du Rhône a été habilité pour 18 places d'accueil en urgence pour les enfants de 3 jours à 3 ans révolus ainsi que l'ouverture d'une deuxième salle de visites médiatisées et d'apparement.

Nous avons eu en nouveaux accompagnements sur l'année 2023 : 19 enfants âgés de 3 jours à 3 ans révolus. En contrepartie, 24 enfants âgés de 3 jours à 3 ans révolus ont quitté la pouponnière. Ce qui totalise 37 enfants accompagnés sur l'année 2023 contre 36 en 2022.



Capacité d'accueil au sein de la pouponnière :

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de places autorisées		18
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	100%	6 570
Accordé	100%	6 570

MOIS	Usagers présents fin de mois	REALISE				EN JOURNEES				
		RHONE 2023	REALISE	HORS RHONE	CUMUL 2023	ACCORDE		ECARTS		
			2022	2023		2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%
Janvier	20	565	433		565	558	558	7	7	101%
Février	17	468	360		1 033	504	1 062	-36	-29	97%
Mars	21	508	459		1 541	558	1 620	-50	-79	95%
Avril	16	412	529	7	1 960	540	2 160	-121	-200	91%
Mai	13	367	589	31	2 358	558	2 718	-160	-360	87%
Juin	12	330	594	30	2 718	540	3 258	-180	-540	83%
Juillet	12	341	627	31	3 090	558	3 816	-186	-726	81%
Août	16	362	659	31	3 483	558	4 374	-165	-891	80%
Septembre	15	330	580	30	3 843	540	4 914	-180	-1 071	78%
Octobre	12	273	559	58	4 174	558	5 472	-227	-1 298	76%
Novembre	16	365	561	56	4 595	540	6 012	-119	-1 417	76%
Décembre	15	359	547	62	5 016	558	6 570	-137	-1 554	76%

1.2 Personnel

Début 2023 fut marqué par :

La stabilisation des nouvelles professionnelles recrutées lors de l'ouverture des 6 places supplémentaires.

Le départ de la Directrice de la Pouponnière.

Effectifs au 31/12

	Effectifs autorisés	Postes vacances au 31/12	Nombre de personnes en CDD sur l'année	CDD renfort éducatif autorisés
CHEFFE DE SERVICE	1 ETP		1	
ADMINISTRATION	1 ETP		1	
EDUCATIF	24.9 ETP		11	1
SOIN	2.25 ETP			
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	3.37 ETP			
	32.52 ETP			

Le CDD renfort éducatif est suite à l'accueil d'un enfant aux besoins spécifiques auprès de professionnels non formés sur le champ du handicap et plus particulièrement les Troubles du Spectre Autistique.

Mouvements de personnel durant l'année :

4 démissions :

- La directrice de la Pouponnière
- Deux éducatrices spécialisées des lieux de vie 1.5 ETP ;
- 1 agent de maintenance 1ETP ;

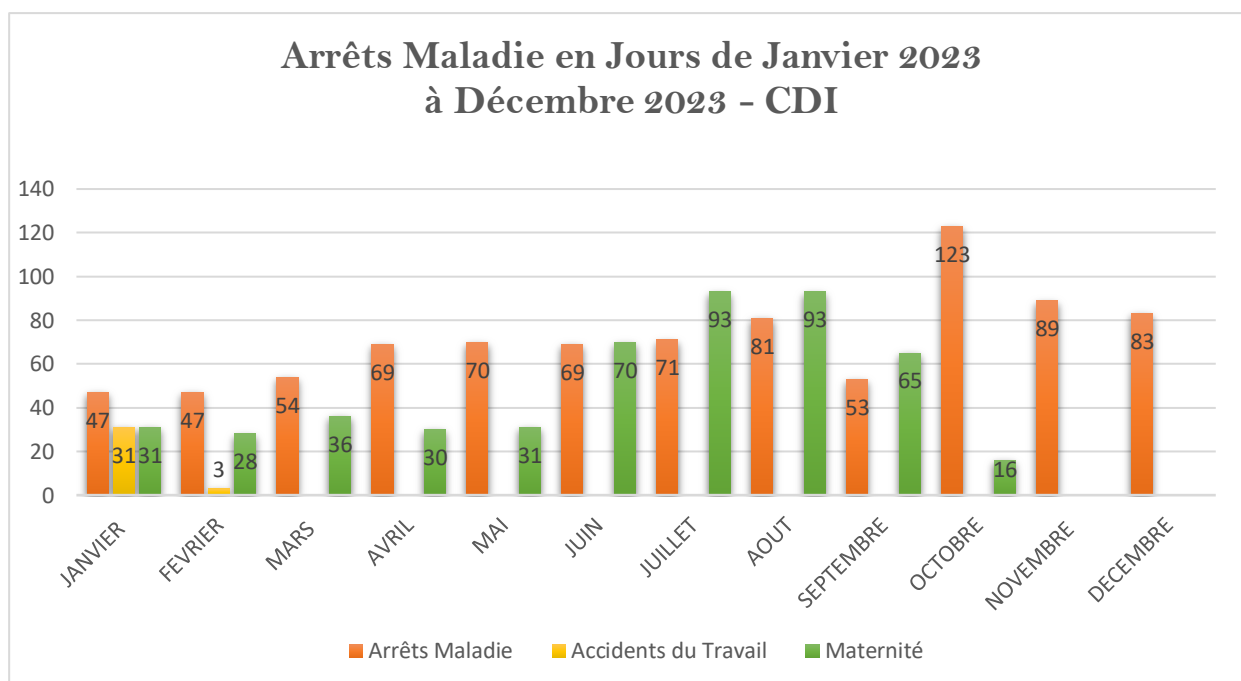
1 rupture durant la période d'essai CDI d'un agent de maintenance ;

1 départ à la retraite et donc 1 ETP recruté sur le poste de maitresse de maison ;

1 abandon de poste dans le cadre d'un remplacement CDD sur la période de congés estivaux ;

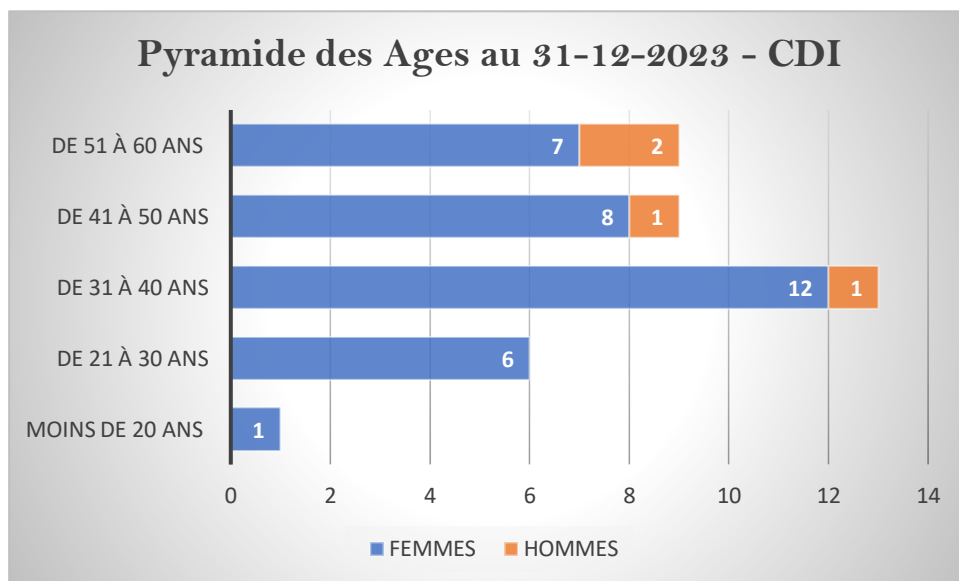
Arrêts Maladie - Accidents du Travail - Maternité - De Janvier 2023 à Décembre 2023 - CDI

MOIS	Arrêts Maladie	Accidents du Travail	Maternité
JANVIER	47	31	31
FEVRIER	47	3	28
MARS	54		36
AVRIL	69		30
MAI	70		31
JUIN	69		70
JUILLET	71		93
AOUT	81		93
SEPTEMBRE	53		65
OCTOBRE	123		16
NOVEMBRE	89		
DECEMBRE	83		



Comme listé sur le tableau ci-dessus les arrêts maladies ont été une fois de plus très conséquents. Au total **1290** jours soit une augmentation de **17%** par rapport à 2022. A noter 4 départs en congés maternité/parental.

Tout comme les années précédentes, afin de maintenir l'activité continue 7 jours sur 7, de jour et de nuit, et pour pouvoir faire face aux droits aux différents congés des salariés, la Pouponnière a eu recours à de nombreux CDD d'une durée variable. Il nous a fallu également avoir recours à des intérimaires au vu de la grande difficulté de recrutement et le cadre légal du CDD lors de remplacement sur une courte période : moins de 7 jours.



	FEMMES	HOMMES
Moins de 20 ans	1	
de 21 à 30 ans	6	
de 31 à 40 ans	12	1
de 41 à 50 ans	8	1
de 51 à 60 ans	7	2

Analyse de la pratique

Une séance par mois a lieu, soit 12 séances par an, à destination des professionnels Auxiliaires de Puériculture, Educatrices de Jeunes Enfants, Educatrice Spécialisée et Puéricultrice. L'intervenante est Mme MUGNIER, Psychologue sur l'association Pikler Loczy.

Formation Professionnelle :

FORMATIONS REALISEES EN 2023		
Formation collective * <i>ou</i> Formation individuelle **	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
Cheffe de service, 2 EJE et 1 puéricultrice	Formation ESOPPE ND 3 jours	Interne ACOLEA
Cheffe de service et assistance administrative	Formation OCTIME: logiciel RH	EXTERNE – Audage conseil
Pédiatre	Journée de Dermatologie pédiatrique	EXTERNE – SFPD/SFD
ES lieu de vie	Assise Nationale de la Protection de l'Enfant	EXTERNE –Nationale
ES lieu de vie	Formation Album de vie	EXTERNE- Département
Tout le personnel (sauf agent technique)	Formation sur les troubles neuro- développementaux	INTERNE ACOLEA - EMAPE
Séminaire DAU pour 20 salariés	Sensibilisation aux Neurosciences chez les enfants	EXTERNE – Mme DECKER Neurologue

2. Faits Marquants & Qualité

2.1 Faits marquants

- Février : Prise de poste de l'assistante administrative en CDI ;
- Mars : démission de la Directrice de la Pouponnière après 4 mois d'arrêt maladie ;
- Février et Mai : Congés maternité des deux professionnelles sur la parentalité ;
- Juin : Prise de poste d'une cheffe de service ;
- Juillet à septembre : Période de recrutement pour remplacer les congés maternités et parentaux sur un poste éducatif et psychologue. Ainsi que le départ de deux éducatrices spécialisées côté du lieu de vie en Aout et Septembre.
- Période estivale : Décision de retourner sur des profils éducatrices jeunes enfants concernant les deux postes vacants auprès des enfants et professionnels de terrain ;
- Eté : réflexion autour d'une réorganisation de l'appropriation des bureaux et missions de certaines professionnelles ;
- Aout : Accueil d'un enfant aux besoins spécifiques (TSA) âgés de 4 ans et demi (en dérogation).
- Septembre : Départ à la retraite d'un maître de maison ;
- Novembre : 1^{er} accueil dans le cadre d'un enfant né sous le secret ;
- Fin d'année 2023 : Tous les professionnels de la pouponnière se saisissent de Nemo et l'intègre à leurs pratiques professionnelles auprès des enfants dans un souci de bonne transmission des informations ;

2.2 Actions éducatives collectives ou partenariats

- Juin : goûter et ateliers musicaux pour la fête de la musique ;
- Novembre et Décembre : Atelier création pour les décorations de Noël ;
- Octobre à fin d'année : sorties régulières à la ludothèque et médiathèque de Villefranche sur Saône ;
- Octobre : sortie à la forêt des expériences à Chambost-Allières pour les enfants sur le lieu de vie des grands ;
- Tout au long de l'année : sorties régulières dans différents parcs : Frontenas, Chessy, etc. Mais aussi sur des marchés le week-end afin de découvrir ou re découvrir les produits locaux du moment : fruits, fromages et parfois les animaux.
- Fête de fin d'année : Nous avons fait appel à l'association « les concerts de l'Auditorium » qui sont venus à la pouponnière. Ce fut une intervention de 45 minutes auprès des enfants en sons et musique.

2.3 Expression et participation des usagers :

Tout comme exposé lors du rapport d'activité 2022, lors de chaque admission la cheffe de service reçoit et informe les parents de leurs droits dans le cadre du placement de leur enfant. Il est aussi transmis la possibilité de prendre un rendez-vous tout au long de l'accueil, avec elle, ainsi qu'avec les professionnels de l'espace parentalité et de l'équipe médicale. Bien que nous sommes dans le cadre d'un accompagnement contraint, le souhait est de pouvoir être dans une dynamique de coopération.

Le livret d'accueil et un document expliquant le cadre des appels téléphoniques sont remis lors de cet entretien.

La cheffe de service vient porter le cadre de la Pouponnière et aussi amener la projection dans le contexte d'un placement sur le dispositif d'accueil en urgence : le sens donné à l'espace parentalité selon le cadre des visites décidés par le/la juge, l'accompagnement sur le lieu de vie de l'enfant par divers corps de métier et l'écriture d'un rapport selon les retours de toute l'équipe de la Pouponnière.

Le/les parents sont informés qu'à l'issu de la rédaction d'un rapport ils seront reçus afin de leur transmettre oralement et expliquer, au besoin, ce qui est apporté dans ce document.

2.4 Incidents et actions de prévention et gestion des risques

7 situations ont fait l'objet cette année de fiches d'incidents ASE :

- 3 fiches incidents concernant des faits de violences et mise en danger d'un enfant aux besoins spécifiques ;
- 2 fiches pour hospitalisation ;
- 1 fiche pour intrusion d'un individu inconnu du service ;
- 1 fiche pour une panne générale d'électricité sur tout le site MECS/Pouponnière durant plusieurs heures ;

3. Parcours des enfants : admissions, accompagnements et sorties

3.1 Admissions

3.1.1 Demandes d'admission

DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2
Admissions réalisées	19	21	26
Admissions non réalisées	0	0	0
Dont refus du service	0	0	0
Admissions en cours de traitement	0	0	0
TOTAL DEMANDES D'ADMISSION	19	21	26

Nous constatons une baisse encore plus significative de demandes d'admission entre 2021 et 2023.

Mais moins brutale que celle entre 2022 et 2023.

PROVENANCE DES ADMISSIONS - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1	N-2
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	1	5%		
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	0	0%		
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	0	0%		
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%		
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%		
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	1	5%		
Rhône T1 Beaujolais	7	37%	11	14
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	4	21%	4	4
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	2	11%	5	6
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	4	21%	1	2
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%		
TOTAL	19		21	26

Les enfants suivis en 2023 sont pour la majorité issus du Département du Rhône, avec une prédominance de situations du Territoire 1 Beaujolais. Cependant, on constate une baisse de 15% des suivis issus du T1 Beaujolais par rapport à 2022. On constate une augmentation de 16% des suivis issus du T4.

Trois enfants sont issus d'autres département hors métropole, ceci s'explique par un déménagement d'un parent en cours de mesure et d'une dérogation exceptionnelle pour un nourrisson. Pour le 3^{ème} enfant après un statut pupille, il fut reconnu par son parent issus de la Métropole.

RESIDENCE AU MOMENT DE LA DEMANDE / Ensemble des demandes	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAAE	11	58%	21	19
Chez les parents avec SAAE	3	16%	0	7
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0	0%	0	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	0	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	1	5%	0	0
Chez un assistant familial	0	0%	0	0
En établissement médico-social	0	0%	0	0
En établissement hospitalier	4	21%	0	0
TOTAL	19		21	26

On constate une nette augmentation d'enfants ayant une orientation en Pouponnière suite à une mesure SAEF.

3.2 Usagers suivis dans l'année

3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

Age des usagers accompagnés	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Moins de 3 ans	33	35	32	3%
3 - 6 ans	4	1	5	-20%
TOTAL	37	36	37	0%

CARACTERISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des demandes	1,40	0,99	1,1
Pourcentage de filles dans les demandes	32%	29%	46%
CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	1,8	1,6	1,6
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	0,6	0,7	0,5
Pourcentage de filles dans les accompagnements	27%	39%	41%

Le nombre d'enfants suivis dans l'année est stable par rapport aux années précédentes. Bien que l'âge moyen 3-6 ans ait augmenté par rapport à 2022, il faut préciser que nous avons accueillis sur l'année 2023 2 enfants de 4 et 4 ans et demi.

Les durées de séjours des accueils en urgence initialement prévues de 3 mois dépassent les 90 jours d'accueil pour de nombreuses situations. Bien qu'on constate une nette baisse il demeure que 7 situations ont eu une durée moyenne comprise en 1 et 2 ans.

TYPE DE MESURES - DEMANDES D'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	4	21%	0	7
Placement administratif	2	11%	0	2
Placement direct par le juge	0	0%	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	13	68%	36	28
TOTAL	19		36	26

En 2022, 36 enfants ont été accueillis en urgence suite à une IP suivi d'une OPP soit la totalité des accueils.

En 2023, on constate une baisse de significative s'expliquant par le renouvellement d'un placement judiciaire dans l'attente d'une orientation en AF de 4 enfants déjà présents à la pouponnière durant près de deux ans.

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	2	5%		
Département Rhône	35	95%	34	37
PJJ	0	0%		
Autre Département	0	0%	2	
TOTAL	37		36	37

La majorité des enfants suivis proviennent du département du Rhône, hormis deux enfants issus de la Métropole de Lyon.

TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	31	84%	31	34
Maternelle - Primaire - Collège	6	16%	5	3
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	0	0%		
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%		
SEGPA Collège	0	0%		
IME - IMPRO	0	0%		
TOTAL	37		36	37

Il y a eu 6 enfants inscrits à l'école maternelle de Frontenas sur l'année 2023. A noter qu'un enfant aux besoins spécifique a une notification IME.

3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

- **Droits de visite et d'hébergement**

BESOINS - Droits de visite et d'hébergement	Année N	% année N	N-1	N-2
Usagers accompagnés sans hébergement ou uniquement en cas d'urgence	0	0%	0	0
Usagers accompagnés en séquentiel (dort hors établissement 1 ou plusieurs jours/semaine)	5	14%	7	0
Usagers hébergés hors établissement tous les weekends	0	0%	0	0
Usagers hébergés hors établissement 1 à 3 fois / mois	0	0%	0	0
Usagers hébergés hors établissement uniquement en vacances	1	3%	1	0
Usagers sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires	31	84%	28	37
TOTAL	37		36	37

Depuis 2022 on remarque une hausse des droits d'hébergement. Cette modalité se met essentiellement en place lorsqu'un retour à domicile est projetée avec une mesure SAE ou AEMO.

BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers concernés	35		36	37
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>	33		36	37
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>	2			

Les droits parentaux de visites médiatisées sont décidés par le Juge pour Enfants et notifiés dans le jugement. Sur la Pouponnière, les visites médiatisées se déroulent au sein des locaux de la Pouponnière dans une salle dédiée aux rencontres parents/enfants.

- **Santé et soins médicaux**

BESOINS -Santé et soins médicaux	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers bénéficiant d'une notification MDPH ou en cours	2	0%	0	0
Nombre d'usagers concernés par un suivi psychiatrique	2	0%	1	0
Nombre de RDV médicaux dans l'année ayant nécessité un accompagnement par un professionnel	101		108	169
<i>Dont généralistes</i>	38		41	41
<i>Dont spécialistes</i>	54		67	104
<i>Dont psychologues</i>	0		0	24
Nombre d'usagers concernés par une ou plusieurs hospitalisation(s) durant l'année	5	11%	7	15

Les enfants accueillis en urgence à la pouponnière nécessitent un suivi médical continu et souvent spécifique : somatisation de la situation de placement, conséquences de négligences et/ou maltraitements, malformations de naissance, etc.

La santé des enfants englobe autant la santé physique que psychique. Dans le cadre du suivi des enfants il faut aussi effectuer un travail d'observation et de repérage éventuels de différents troubles. Durant l'année 2023, plusieurs observations en suspicion de troubles neuro-développementaux ont été travaillées en nous mettant en lien avec différents partenaires tels que l'équipe mobile de Saint Cyr en pédopsychiatrie ou encore la plateforme à « petits pas ».

La mise en mot auprès des nourrissons ainsi qu'aux enfants plus âgés fait aussi partie du soin tout au long du séjour à la Pouponnière.

PCPE

	Année N	N-1	N-2
Nombre de mineurs ayant bénéficié d'une PECP dans l'année	1	0	0

3.3 Usagers sortis

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	Année N	N-1	N-2
Nombre de sorties	24	18	22

Lors de la commission d'Orientation à 2 mois de l'accueil de l'enfant un projet de sortie est alors travaillé en fonction de plusieurs prismes : souhait des parents, observations des professionnels du Service Enfance du Territoire et ceux de la Pouponnière.

Sur 37 enfants accueillis en 2023, 24 enfants ont quitté la Pouponnière : soit les trois quarts de l'effectif.

3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Moins de 3 mois	0		2	5
4 à 12 mois	17		11	16
1 à 3 ans	7		5	1
Plus de 3 ans	0		0	0
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	0,67		0,77	0,54

En 2023, la durée moyenne des enfants est toujours supérieure à 3 mois : environ 7 mois. Cette moyenne a baissé suite à de nombreux départs notamment d'enfants qui étaient à la Pouponnière depuis 12 et 24 mois.

Cette durée d'accueil demeure la conséquence d'un manque de recrutement d'assistants familiaux face à des situations où l'enfant ne peut retourner au domicile parental.

3.3.2. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	Année N	N-1	N-2
Fin de mesure à la pouponnière et restitution ou maintien en famille	12	1	7
Fin de mesure - Majorité	0		
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil	9	15	15
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (collectif)	3	1	
Accueil chez un tiers ou adoption	0		
Déménagement et autres	0	1	
TOTAL	24	18	22

La restitution en famille ne signifie pas que l'enfant lors de la sortie en Pouponnière ne bénéficie pas d'une autre mesure externalisée.

3.3.3. Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAEE	0	0%	1	2
Chez les parents avec SAEE	12	50%	1	5
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	0	0%		
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	2	8%		
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%		
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche, etc.)	0	0%		
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	0	0%		
En établissement pénitentiaire	0	0%		
Chez un assistant familial	9	38%	15	15
En établissement médico-social (y compris handicap)	0	0%		
En établissement hospitalier	0	0%		
Inconnu	0	0%		
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	1	4%	1	
TOTAL	24		18	22

On constate une franche augmentation de retour au domicile parental avec un service de Placement Externalisé Petite Enfance (SAEE). Cela représente la moitié de l'effectif de sortie : 12.

4. Locaux et moyens matériels

L'aménagement des lieux de vie s'inspire de la pédagogie PIKLER LOCZY pour permettre une continuité de soins, une sécurité affective et physique ainsi que pour favoriser la mise en place de repères pour l'enfant placé en Pouponnière.

Le 3^{ème} lieu de vie a pu ouvrir, à la fin des travaux, le 13 janvier et accueillir les enfants qui étaient à l'étage de manière temporaire.

L'espace parentalité dispose de deux salles de visites médiatisées, de bureaux et de toilette.

Été 2023 : projection d'une nouvelle disposition des bureaux des professionnelles afin de faciliter la transmission d'informations et favoriser le travail d'équipe entre le terrain et la coordination.

Cet aménagement a été mis en suspend le temps de l'accueil d'enfant aux besoins spécifiques. Nous avons dû aménager une pièce en chambre car ses troubles ne lui permettent pas de dormir dans le dortoir avec les autres enfants.

5. Perspectives 2024 :

Amélioration du service et des pratiques :

- **Développer le réseau partenarial sur l'espace parentalité.** L'objectif de cette démarche est que l'enfant soit mieux représenté lors des audiences suite à l'OPP sur le versant juridique. Cette démarche est pensée dans le cadre d'une meilleure prise en compte de l'intérêt de l'enfant.
- **Continuer un travail d'amélioration sur le service parentalité** dans notre lien partenarial auprès de l'ASE et des parents. Nous constatons un allongement des durées de prise en charge. Nos pratiques doivent alors s'adapter d'un accueil de trois mois à parfois deux ans. Les statistiques montrent une durée moyenne de 7 mois avec une grande disparité dans la durée : 2 à 36 mois. Dans un accompagnement contraint (placement judiciaire) il est intéressant de pouvoir rechercher la coopération active du parent et tendre à se détacher le plus possible d'une contrainte. Le souhait est de pouvoir émerger et mettre en valeur des habilités parentales lorsque cela est possible alors que celles-ci ont pu être mises à mal pour diverses raisons.
- **Création d'une fiche missions** pour les deux EJE et puéricultrice dans le cadre d'une création d'équipe de coordination.
- **Réflexion commune de thématiques de formation**, même courte mais de façon plus récurrente : portage, bain enveloppant, etc. L'accueil du trauma chez l'enfant et ses effets. CF : les neurosciences. Mais aussi une approche plus systémique : contexte familial et social de l'enfant avant et après son accueil en Pouponnière.
- **Elaboration de fiches de mission** concernant les différents corps de métier présents au sein de la Pouponnière en lien avec les groupes de travail menés par la médecine du travail sur les rôles et places de chacun.
- **Poursuite** du travail engagé au sein de la Pouponnière sur différents thèmes en lien avec la prise en charge des enfants accueillis :
 - o La référence,
 - o L'album de vie,
 - o L'accompagnement individualisé aux besoins de chaque enfant accueilli.
- **Finalisation du travail autour des cycles horaires des professionnels** sur les postes journées et de nuit ;

- **Poursuite** du travail avec le service Adoption concernant le projet d'accueil des Pupilles du Département du Rhône qui avait été mis en pause durant l'absence de cheffe de service à la pouponnière.

Versant actions éducatives :

- Travail en cours sur un projet ferme pédagogique pour tous les enfants de la Pouponnière ;
- Continuer les sorties ludothèque et médiathèques ;
- Projet autour de sorties régulières à la piscine ;
- Transmission par l'EJE aux équipes de terrain de la formation snoezelen ;
- Orientation des achats pour une pièce « ressource » avec un espace sensoriel ;